

# Le Fonds d'entraide de la sylviculture et de l'économie du bois

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **49 (1976)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127858>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

çues. On releva que l'augmentation de la population dépend, d'une part, du taux des naissances et des décès, et, d'autre part, de la politique d'immigration des étrangers. On nota au surplus que de tels pronostics ne permettaient pas de tirer des conclusions pour l'accroissement de localités particulières; il faut tabler sur une pression relativement forte de la population sur les agglomérations urbaines — un pronostic qui s'est d'ailleurs pleinement réalisé. Au surplus, on a déjà trouvé à l'époque qu'une population aussi dense n'était pas souhaitable pour la Suisse.

Aux conditions marginales valables à l'époque, le pronostic était et demeure exact. Mais, entre-temps, de notables conditions marginales se sont modifiées. Dans une large mesure, sans doute en raison de la pilule, le nombre des naissances a fortement baissé. De plus, le nombre des étrangers en Suisse sera stabilisé, puis réduit. Alors que les conditions marginales se modifiaient, l'estimation primitivement exacte prit un caractère absolu et se répandit un peu partout.

Aussi estimons-nous indigne et faux de chercher un bouc émissaire. Dans tous les cas, ceux qui ont construit des écoles trop spacieuses, qui ont délimité des zones de construction trop vastes et qui n'ont pas su raison garder dans maint autre domaine, ne sauraient rejeter la faute sur les planificateurs et d'autres pronostiqueurs. Sans cesse, les planificateurs ont mis en garde les communes contre d'excessives perspectives d'avenir, car ils savaient que les pronostics touchant la population et les places de travail sont très risqués pour de petits espaces et que l'urbanisation ultérieure s'accomplit en bonne partie d'après des critères irrationnels. La mise en garde des planificateurs n'a pas servi outre mesure. Peut-être devons-nous tous admettre que des pronostics à long terme ne sont guère couronnés de succès même pour de grands espaces et qu'ils sont indûment généralisés. Or, des constructions dans et sur le sol ont une durée de plusieurs dizaines d'années, sinon de siècles. Aussi est-il indispensable de présumer le chiffre futur des habitants et des places de travail. Même si des suppositions aboutissent à des solutions des plus flexibles, elles sont dans tous les cas beaucoup plus utiles aux pouvoirs publics que si l'on se borne toujours à satisfaire aux besoins présents, sans envisager l'avenir. Même économiquement, de bonnes planifications ont fait leurs preuves.

ASPAN

### **Le Fonds d'entraide de la sylviculture et de l'économie du bois**

Au début de l'après-guerre, alors que la vie économique commençait à reprendre son cours, les responsables de l'économie forestière et de l'industrie du bois créèrent, voici vingt-cinq ans, un «Fonds du bois» dans notre pays.

Même pendant la période de haute conjoncture, il n'a jamais été facile de soutenir une telle entreprise et d'amener les professionnels de la branche à unir leurs efforts. Au cours de ces vingt-cinq dernières années, l'économie forestière et l'industrie du bois

n'ont manqué aucune occasion d'encourager et de propager l'idée du Fonds du bois dans les milieux concernés. C'est ainsi qu'il s'est développé lentement mais sûrement. Après un début modeste avec des recettes de 160 000 fr. lors de sa fondation, il a atteint l'objectif qu'il s'était fixé et dépassé le cap du million de francs l'année même de son 25<sup>e</sup> anniversaire.

Le fonctionnement de ce fonds a été conçu sur la base d'un petit nombre d'idées fondamentales. Il doit certainement le grand succès qu'il rencontre dans les milieux de la forêt et du bois à la libre participation des professionnels de la branche sans aucune contrainte, à la mise en commun des efforts au service de l'intérêt général du secteur économique du bois, et, enfin, à une politique budgétaire prudente permettant le bon déroulement d'actions assez compliquées et de grande envergure.

A ses débuts, le mouvement ne fut tout de même pas entièrement spontané. Pendant la période d'économie de guerre, les organisations professionnelles de la forêt et des métiers du bois s'étaient habituées aux différentes mesures d'encouragement à la production et à l'utilisation du bois, financées par le canal d'un fonds commun alimenté par les taxes que la Confédération prélevait sur les importations de bois. Après la levée de ces mesures d'exception, l'aide financière de l'Etat aux différents secteurs économiques dut être remplacée par des contributions particulières propres à chaque branche de l'économie. C'est ainsi que le Fonds du bois fut créé. A l'heure actuelle, tandis que la Confédération est contrainte de pratiquer une politique des caisses vides et que l'industrie doit se défendre et s'imposer par ses propres moyens, ce problème suscite un nouvel intérêt.

Cette collaboration dans le cadre de la branche tout entière et sous le signe de la solidarité ne s'est pas constituée sans peine, surtout dans le domaine de l'économie forestière et de l'industrie du bois, dont la structure n'est pas du tout homogène, mais au contraire très divisée. Les contacts entre propriétaires forestiers et scieurs sont conditionnés par le marché des bois et reposent sur des relations de vendeur à acheteur dont les intérêts ne sont pas toujours convergents. Il a toutefois été possible de s'appuyer sur la vente des bois d'œuvre indigènes et d'amener ces deux professions à réunir leurs efforts en versant chacune une petite contribution par mètre cube de bois vendu. Le principe de la parité des charges entre le propriétaire forestier et le scieur est une solution juste et équitable. Ces deux partenaires ont accepté récemment, pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire du Fonds du bois, de porter leur cotisation de 40 à 60 ct. par mètre cube.

L'ouverture de notre économie sur le monde provoque l'afflux de nombreux bois de provenance étrangère sur le marché suisse. Sur ce plan, notons qu'à côté des producteurs et des utilisateurs, les commerçants, la raboterie et les fabriques de clôtures font également partie du Fonds, qu'ils alimentent en versant un pourcentage de la valeur des bois qu'ils importent. L'étendue des tâches du Fonds du bois est proportionnelle à l'importance et à la représentation de chacun des différents secteurs de l'économie forestière et de l'industrie du bois. Citons d'abord l'encouragement à l'utilisation du bois, qui est un objectif commun aux propriétaires forestiers,

aux scieurs et aux importateurs de bois, ainsi que de nombreuses autres activités pour lesquelles l'économie forestière, l'industrie et le commerce partagent le même intérêt. A partir de ce tronc commun, le Fonds se subdivise en deux branches: d'une part, les actions destinées à l'économie forestière et, d'autre part, celles destinées à l'industrie du bois. Dans un cas comme dans l'autre, les moyens sont principalement affectés à la formation professionnelle, aux cours de perfectionnement et à la relève dans les différentes professions concernées. Enfin, l'étude de questions particulières du domaine de la recherche, l'amélioration des techniques de travail dans les exploitations forestières et les industries du bois, l'information technique concernant la transformation et l'utilisation des produits ligneux ainsi que la promotion d'assortiments encore trop peu connus représentent les autres tâches que les membres du Fonds du bois se sont également proposé de financer. Les objectifs du Fonds sont donc nombreux et importants, ce qui justifie pleinement son existence. Ils relèvent sans exception de l'intérêt général de l'économie forestière et du bois, et leur réalisation rend de précieux services à tous les professionnels de la branche.

Le prélèvement des cotisations a également été conçu de façon originale. Ce sont les propriétaires de forêts et les scieurs qui sont chargés d'encaisser les cotisations; pour les forêts publiques, le vendeur, pour les forêts privées, l'acheteur. Le Fonds du bois étant avant tout une œuvre de solidarité, tous ses membres se répartissent non seulement les charges financières, mais aussi la responsabilité et les travaux administratifs. Cela présente plusieurs avantages. L'organisation et l'administration de chaque action est extrêmement économique. Lors de la conclusion de toute affaire entre scieurs et propriétaires forestiers, il est fait mention du Fonds du bois, ce qui rappelle à ses membres leur volonté de collaboration. Enfin, la représentation équitable des charges financières et du travail garantit l'utilisation judicieuse des moyens dont la forêt et l'industrie du bois disposent chaque année grâce au Fonds du bois.

Lignun

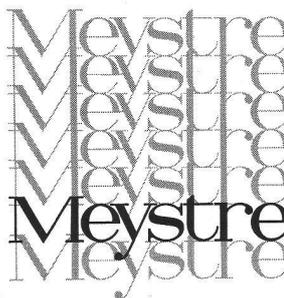
## Menuiserie F. Ducommun

Agencements de magasins  
Menuiserie pour bâtiments et villas

**1018 Lausanne**

Ch. Grandchamps 6

Tél. (021) 37 25 53



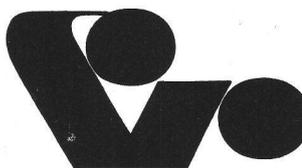
**Papiers peints**  
Revêtements muraux

Lausanne    Berne    Bienne    Sion  
(021) 20 51 31    (031) 22 85 59    (032) 22 38 45    (027) 22 23 17

### Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.

1711 Treyvaux

Téléphone (037) 33 14 97



Volets à rouleau  
Exécutions: bois,  
plastique, aluminium

Stores à lamelles  
Exécutions: montage  
à l'intérieur et  
à l'extérieur  
Montage entre  
les verres

**Succursale de Lausanne**

Collonges 19 - Téléphone (021) 37 66 07



CARRELAGES - FAIENCES

**1902 Evionnaz**  
Tél. (026) 8 42 66

carrelages  
faïences  
accessoires de  
salles de bain

**Grande exposition  
à Lausanne**

Avenue Ruchonnet 10  
Tél. (021) 22 13 13